

PROCES-VERBAL

Réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2025

Présents : Mesdames BRAJOU Fanny, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, SALLES Dominique;
Messieurs ALRIVIE Jacques, BARNABE Jacques, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAUGERES Gérard, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

ORDRE DU JOUR

1. DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT

- a. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2025
- b. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

2. ADMINISTRATION GENERALE - STATUTS - RH

- a. Reprise du secrétariat du secteur d'EGLETONS, Création d'un poste d'adjoint Administratif - DELIBERATION
- b. Mise en place d'un accroissement temporaire d'activité pour le remplacement de la secrétaire du SIE d'Egletons - DELIBERATION
- c. Refonte du Règlement intérieur des Assemblées : en pièce jointe
- d. Point sur les retours de délibération (Modification des statuts)
- e. Révision des plafonds du RIFSEEP des catégories techniques - DELIBERATION

3. COMMUNICATION

- a. Retour sur les travaux de la commission Communication
- b. Suivi du programme ECOPOUSSE

4. FINANCES

- a. Répartition des frais de secrétariat - DELIBERATION
- b. Frais de Maîtrise d'œuvre EPED des secteurs de Beynat et Beaulieu - DELIBERATION
- c. Participations financières annuelles des communes - DELIBERATION
- d. Décisions Modificatives - DELIBERATION
- e. Information sur la vente des CEE
- f. Information sur le TIRUERT

5. ECLAIRAGE PUBLIC

- a. Fin du Programme « Eclairons Demain »
- b. Projet 3REP - Information et suivi du projet - Marché de fournitures de « Modules rétrofit »
- c. Projet 3R-EP - Proposition d'échelonnement des participations des communes - DELIBERATION

6. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

- a. Proposition des affaires Article 8 2026 - DELIBERATION
- b. Point sur le nouveau décret FACE
- c. Programme de résorption des CMA via des programmes de renforcement
- d. Mise en place d'un marché de fournitures pour bornes foraines - DELIBERATION

7. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITES

- a. Proposition de montée en puissance de certaines IRVE
- b. Convention pour la répartition des frais de gestion des marchés du GAE (Groupement d'Achats d'Energie) - DELIBERATION

8. CARTOGRAPHIE

- a. Information sur la mise en place du projet de PCRS

9. QUESTIONS DIVERSES

1. DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT

Monsieur DUMOND appelle les participants et constate que le quorum est atteint. Il énonce ensuite le discours suivant :

« Bonjour à tous. Merci d'avoir répondu à ma convocation pour cette dernière de l'année 2025. Merci aussi à Monsieur le Payeur départemental de s'être joint à nous. J'en profite pour souhaiter un prompt rétablissement à Monsieur Marc RATEAU.

En premier lieu, je dois vous communiquer une information : le 13 novembre, lors des Assises des départements de France, le Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher, a évoqué certaines pistes de réflexion dans le cadre du nouvel acte de décentralisation lancé par le premier ministre notamment la possibilité pour les départements d'exercer la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité (AODE).

Interrogée pratiquement au même moment, Mme Françoise GATEL, Ministre de l'aménagement des territoires et de la décentralisation a reconnu l'existence de cette piste de réflexion.

Si certains départements ont la compétence sur les réseaux d'eau et d'assainissement, seuls les départements de la Sarthe et du Loiret, qui ne peuvent en aucun cas apparaître comme des pionniers ou des précurseurs, sont AODE.

La FNCCR a pris l'affaire en main et on peut lui faire confiance pour faire reculer le gouvernement.

Je ne manquerai pas de vous informer sur les suites à venir de ce brûlant dossier.

Un autre sujet est celui du prix de l'électricité en 2026 : à compter du 1^{er} janvier 2026, le cadre actuel de vente de l'électricité régulée (ARENH : accès régulé à l'électricité nucléaire historique) disparaît. EDF commercialisera l'intégralité de sa production nucléaire sur le marché, sans tarif fixé par l'Etat. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sera ensuite chargée de déterminer le montant des recettes correspondant au revenu du nucléaire d'EDF.

Ce revenu fera alors l'objet d'une taxation progressive dont le taux dépendra du niveau de seuil atteint révisable tous les 3 ans.

Je n'irai pas plus loin dans mes propos, le nouveau dispositif mis en place porte le nom de Versement Nucléaire Universel. Sa mise en place dépend du vote de la Loi de Finances et de dispositions à préciser par le Conseil d'Etat.

Concernant les membres du groupement, ils bénéficieront d'une réduction moyenne des factures TTC :

- Moins de 36 KVa : réduction de 15 %
- Plus de 36 KVa : réduction de 9 %
- Éclairage public : réduction de 4 % (il n'y a plus d'ARENH)
- Gaz : réduction de 12 %

Ces éléments montrent que le groupement d'achat demeure un outil efficace pour optimiser les dépenses d'électricité. »

a. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2025

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée s'il y a des observations à émettre concernant le procès-verbal du Comité syndical du 25 septembre 2025. Ce compte-rendu a été envoyé avec les convocations.

Sans observation, il proclame que le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

b. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Franck MAGNAUD est désigné secrétaire de séance.

2 ADMINISTRATION GENERALE – STATUTS – RH

a. Reprise du secrétariat du secteur d'Egletons, Création d'un poste d'adjoint Administratif

Monsieur DUMOND explique que Mme Valérie ESCUDERO souhaite arrêter son activité au sein du secteur intercommunal d'énergie d'Egletons à compter du 31 décembre 2025.

Pour assurer la continuité du secrétariat de ce secteur et en concertation avec Jean-Noël LANOIR, représentant du SIE EGLETONS, il est proposé d'augmenter le nombre d'heure du poste occupé par Marina BOUILLAGUET

de 80 % à 100 %. En conséquence, Monsieur DUMOND propose de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026.

Monsieur DUMOND soumet la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet au vote de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

b. Mise en place d'un accroissement temporaire d'activité pour le remplacement de la secrétaire du SIE d'Egletons

Monsieur DUMOND explique qu'en attendant la fin de la période de 2 mois de Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE), il est nécessaire de recruter Marina BOUILLAGUET dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} janvier au 28 février 2026 à temps complet.

Monsieur CHASSAGNARD indique qu'il y a des évolutions à venir par rapport au recrutement des agents.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

c. Refonte du Règlement intérieur des Assemblées : en pièce jointe

Monsieur DUMOND présente les modifications que la commission a décidé d'apporter au Règlement Intérieur :

- Procès-Verbal / Compte-rendu.
- Désignation des délégués des secteurs intercommunaux d'énergie et de leurs représentants.
- Procédure de vote des délégués à l'assemblée délibérante.

Le Règlement Intérieur doit être validé et accepté par l'assemblée délibérante.

Approuvée à l'unanimité

d. Point sur les retours de délibérations (Modification des statuts)

Monsieur BARTHUEL présente l'avancée des délibérations des communes reçues. Il a été pris attache de la Préfecture :

COMMUNE	Adresse mail	APPROBATION STATUTS 2025	DATE DELIB	Population totale	Communes	Population
Total		212		217830	125	99065
Règle :						
soit les 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population totale		141	108915	88,4%	91,0%	
soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population		106	145220	117,9%	68,2%	

e. Révision des plafonds du RIFSEEP des catégories techniques

Monsieur BARTHUEL rappelle que, par délibération du 3 février 2022, le RIFSEEP a été adopté par la FDEE19.

Il ajoute que les plafonds IFSE des fonctionnaires d'Etat ont augmenté et qu'ils s'appliquent à la Fonction Publique Territoriale. Il ajoute que l'ancienne délibération de la FDEE19 doit être mise à jour avec ces nouveaux plafonds.

Deux arrêtés ont modifié le montant RIFSEEP des cadres d'emploi des techniciens et ingénieurs territoriaux, par référence aux corps des techniciens et ingénieurs de l'état.

Il explique que le régime indemnitaire est basé sur 3 critères :

- Critère 1 : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou/et de conception
- Critère 2 : Technicité, expertise, qualification
- Critère 3 : Relation externe, déplacements, actualisation des connaissances et confidentialité

L'ensemble des grades des deux filières présentes à la FDEE19, Administratif et Technique, est concerné. Chacun des critères est composé d'indicateurs affectés d'un nombre de points.

La somme des points reçus permet de définir le montant annuel du RIFSEEP de chaque agent.

Chaque grade est découpé en groupes et chaque groupe est défini par le niveau de mission et/ou de responsabilités des agents.

Situation actuelle :

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE - IFSE	PLAFOND ANNUEL ETAT CIA	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE - CIA
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chefs territoriaux	Groupe 1	57 120 €		10 080 €	
	Groupe 2	49 980 €		8 820 €	
	Groupe 3	46 920 €		8 280 €	
	Groupe 4	42 330 €	36 210 €	7 470 €	1 000 €
Ingénieurs territoriaux	Groupe 1	36 210 €		6 390 €	
	Groupe 2	32 130 €	32 130 €	5 670 €	1 000 €
	Groupe 3	25 500 €	25 500 €	4 500 €	1 000 €
Techniciens territoriaux	Groupe 1	17 480 €	17 480 €	2 380 €	1 000 €
	Groupe 2	16 015 €	16 015 €	2 185 €	1 000 €
	Groupe 3	14 650 €	14 650 €	1 995 €	1 000 €
Agents de maîtrise territoriaux	Groupe 1	11 340 €		1 260 €	
	Groupe 2	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1 000 €
Adjointes techniques territoriaux	Groupe 1	11 340 €	11 340 €	1 260 €	1 000 €
	Groupe 2	10 800 €		1 200 €	

Situation nouvelle :

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE - IFSE	PLAFOND ANNUEL ETAT CIA	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE - CIA
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chefs territoriaux	Groupe 1	57 120 €		10 080 €	
	Groupe 2	49 980 €		8 820 €	
	Groupe 3	46 920 €		8 280 €	
	Groupe 4	42 330 €		7 470 €	1 000 €
Ingénieurs territoriaux	Groupe 1	46 920 €	42 228 €	8 280 €	1 000 €
	Groupe 2	40 290 €	36 261 €	7 110 €	1 000 €
	Groupe 3	36 000 €	32 400 €	6 350 €	1 000 €
	Groupe 4	31 450 €	28 305 €	5 550 €	1 000 €
Techniciens territoriaux	Groupe 1	19 660 €	19 660 €	2 680 €	1000 €
	Groupe 2	18 580 €	18 580 €	2 535 €	1000 €
	Groupe 3	17 500 €	17 500 €	2 385 €	1 000 €
Agents de maîtrise territoriaux	Groupe 1	11 340 €		1 260 €	
	Groupe 2	10 800 €	10 800 €	1 200 €	1000 €
Adjointes techniques territoriaux	Groupe 1	11 340 €	11 340 €	1 260 €	1000 €
	Groupe 2	10 800 €		1 200 €	
	Groupe 2	10 800 €		1 200 €	

La commission Administration RH propose de prendre en compte les montants de l'Etat dans la mesure suivante :

- 100 % du plafond pour les techniciens
- 90 % du plafond pour les ingénieurs

Monsieur CHASSAGNARD précise que le régime indemnitaire ne compte pas pour le régime de retraite.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition de mise à jour de la délibération du RIFSEEP au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

3 COMMUNICATION

LIVRET D'ACCUEIL

Monsieur DUMOND indique que la Commission Communication travaille depuis quelques mois sur la rédaction d'un livret d'accueil. Ce dernier expliquera le rôle de chaque délégué à la Fédération.

Monsieur BARTHUEL ajoute qu'il serait souhaitable que les livrets soient prêts le 23 mars afin de pouvoir les distribuer aux nouveaux élus.

L'assemblée générale de la FDEE19 se tiendra en juin 2026. Tous les agents seront présents.

En juin, un webinaire présentant les missions de la FDEE19 aux délégués des communes en partenariat avec l'association des maires de la Corrèze (ADM19)

En septembre 2026, un comité syndical avec la présentation du CRAC (compte-rendu d'activité) des concessionnaires.

SUIVI DU PROGRAMME ECOPOUSSE

Monsieur BARTHUEL indique que, dans le cadre du Programme ECOPOUSSE, le CPIE de la Corrèze intervient dans les écoles selon le planning suivant :

PROGRAMME ECOPOUSSE										
Secteurs	Communes	Nom de l'école	Niveau de la classe	Année Ecopousse	Effectifs	Groupement Inter	date inter 1	date inter 2	date inter 3	validation
ARGENTAT	ALBUSSAC	Ecole Primaire	CE2-CM1-CM2	2025	12	A1	1/12 aprem	6/01 aprem	2/03 aprem	V
ARGENTAT	ALBUSSAC	Ecole Primaire	GS-CP-CE1	2025	13	A1	1/12 aprem	6/01 aprem	2/03 aprem	
ARGENTAT	ARGENTAT	Ecole Primaire	CM1-CM2	2025	24	A1	12/12 aprem	6/03 aprem	22/05 aprem	
ARGENTAT	ARGENTAT	Ecole Primaire	CE2-CM1	2025	20	A1	12/12 aprem	6/03 aprem	22/05 aprem	
ARGENTAT	FORGES	Ecole Primaire	CE2-CM1-CM2	2025	18	B	17/11 aprem	19/01 aprem	27/04 aprem	
ARGENTAT	SAINT CHAMANT	Ecole Publique	GS-CP-CE1	2025	13	B	17/11 matin	19/01 matin	27/04 matin	
ARGENTAT	SAINT CHAMANT	Ecole Publique	PS-MS	2025	17	B	17/11 matin	19/01 matin	27/04 matin	
AYEN	BRIGNAC-LA-PLAINE	Ecole Publique	CE1-CE2	2025	15	C	24/11 matin	12/01 matin	20/04 matin	V
AYEN	BRIGNAC-LA-PLAINE	Ecole Publique	CM1-CM2	2025	21	C	24/11 matin	12/01 matin	20/04 matin	
BEAULIEU	BEAULIEU/DORDOGNE	Ecole Primaire	CM1-CM2	2025	21	D	10/11 aprem	02/02 aprem	24/04 aprem	
BEAULIEU	NONARDS	Ecole Primaire	CE1-CE2	2025	20	D	10/11 matin	02/02 matin	24/04 matin	
BEAULIEU	NONARDS	Ecole Primaire	CM1-CM2	2025	14	D	10/11 matin	02/02 matin	24/04 matin	
BEYNAT	BEYNAT	Les Lucioles	CM1-CM2	2025	24	E	28/11 matin	23/01 matin	27/03 maint	
BEYNAT	BEYNAT	Les Lucioles	CM1-CM2	2025	24	E	28/11 matin	23/01 matin	27/03 matin	
B.M.T.	TREIGNAC	Ecole Primaire C. FLEURY	CM1-CM2	2025	22	F	25/11 matin	3/3 matin	28/4 matin	V
B.M.T.	TREIGNAC	Ecole Primaire C. FLEURY	CE2-CM1	2025	22	F	25/11 matin	3/3 matin	28/4 matin	
EGLETONS	SOUDEILLES	Ecole Primaire	CP-CE1	2025	17	F	25/11 aprem	3/3 aprem	28/4 aprem	
HAUTE VEZERE	SALON-LA-TOUR	Ecole Primaire	CE1-CE2	2025	18	G	8/12 matin	27/01 matin	16/03 matin	
HAUTE VEZERE	SALON-LA-TOUR	Ecole Primaire	CM1-CM2	2025	27	G	8/12 matin	27/01 matin	16/03 matin	
LARCHE	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Ecole Elementaire BLUSSON	CM2	2025	25	C	24/11 aprem	12/01 aprem	20/04 aprem	
LARCHE	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	Ecole Elementaire BLUSSON	CM1-CM2	2025	25	C	24/11 aprem	12/01 aprem	20/04 aprem	
LA ROCHE CANILLAC	SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	Ecole Primaire	CP-CE1-CE2	2025	17	A3	25/11 aprem	10/3 aprem	7/5 aprem	V
MERCOEUR	MERCOEUR	Ecole Primaire	CE1-CE2-CM1-CM2	2025	16	A2	9/12 matin	9/01 matin	21/04 matin	
MERCOEUR	MERCOEUR	Ecole Primaire/Maternelle	MS-GS-CP	2025	13	A2	9/12 matin	9/01 matin	21/04 matin	
MEYSSAC	SAILLAC	Ecole Publique	CM1-CM2	2025	16	E	28/11 aprem	23/01 aprem	27/03 aprem	
SAINT PRIVAT	SAINT-PRIVAT	Ecole Primaire	GS-CP	2025	18	A2	9/12 aprem	9/01 aprem	21/04 aprem	
SAINT PRIVAT	SAINT-PRIVAT	Ecole Primaire	CE1	2025	15	A2	9/12 aprem	9/01 aprem	21/04 aprem	
SAINTE FEREOLE	SAINTE-FEREOLE	Ecole Primaire	CM2	2025	25	H	12/12 matin	06/02 aprem	20/03 aprem	

SAINTE FEREOLE	SAINTE-FEREOLE	Ecole Primaire	CE2-CM1	2025	21	H	12/12 matin	06/02 aprem	20/03 aprem	v
SEILHAC	SEILHAC	Ecole Primaire	CM2	2025	22	G	8/12 aprem	27/01 aprem	16/03 aprem	
TULLE NORD	CHAMEYRAT	Ecole Primaire	CM1-CM2	2025	28	H	12 / 12 aprem	16/01 aprem	3/04 aprem	V
TULLE SUD	LAGUENNE/AVALOUZE	Ecole Maternelle	GS	2025	16	A3	25/11 matin	10/3 matin	7/5 matin	
TULLE SUD	LAGUENNE/AVALOUZE	Ecole Maternelle	MS	2025	16	A3	25/11 matin	10/3 matin	7/5 matin	

4 FINANCES

a. Répartition des frais de secrétariat

Monsieur DUMOND présente la répartition des frais de secrétariat pour l'année 2026.

Il explique que les frais de secrétariat du secteur de la Roche Canillac sont répartis dans les autres secteurs.

SECTEURS	ABONNES	LONG. HTA/BT	REPARTITION sur 13 SECTEURS		ARRONDI
ARGENTAT	2 389	316	4,47%	2 816,52 €	2 800 €
BMT	8 112	952	14,27%	8 988,29 €	9 000 €
EGLETONS	5 644	782	10,83%	6 822,61 €	6 800 €
HAUTE VEZERE	4 645	759	9,78%	6 163,85 €	6 200 €
LARCHE	7 165	480	9,88%	6 222,93 €	6 200 €
LRC	1 812	233	3,34%	2 104,51 €	2 100 €
MERCOEUR	2 191	346	4,52%	2 850,30 €	2 800 €
ORGNAC	7 310	829	12,64%	7 962,32 €	8 000 €
SAINTE FEREOLE	2 073	204	3,35%	2 110,13 €	2 100 €
SAINT PRIVAT	3 388	426	6,17%	3 889,01 €	3 900 €
SEILHAC	5 169	584	8,92%	5 619,81 €	5 600 €
TULLE NORD	3 432	332	5,50%	3 466,20 €	3 500 €
TULLE SUD	3 949	381	6,32%	3 983,53 €	4 000 €
	57 279	6 624	100,00%	63 000,00 €	63 000 €

Monsieur DUMOND soumet cette répartition des frais de secrétariat 2026 au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité.

b. Frais de Maîtrise d'œuvre EPED des secteurs de Beynat et Beaulieu

Monsieur DUMOND rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre des secteurs de Beaulieu et de Beynat est assurée par les services de la FDEE 19.

Il indique que des discussions ont été engagées et validées lors des réunions des différentes commissions dans un but d'équité financière entre secteurs d'énergie.

Monsieur le Président propose donc de mettre en place une participation forfaitaire de Maîtrise d'œuvre comme suit :

- 2 % sur le montant HT des travaux d'Eclairage Public de l'opération ECLAIRONS DEMAIN.
- 4,5 % sur le montant HT des travaux d'Eclairage Public de l'opération 3R EP

Ces sommes seront imputées sur les budgets annexes des secteurs de Beynat et Beaulieu.

Monsieur DUMOND soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

c. Participations financières annuelles des communes 2026

Monsieur DUMOND propose la répartition financière des communes pour l'année 2026 comme suit :

SECTEURS	POPULATION	PARTICIPATION DES COMMUNES	PARTICIPATION DES COMMUNES 2025
ARGENTAT	2 859	8 577 €	8 604 €
AYEN	9 341	28 023 €	27 879 €
BMT	10 307	30 921 €	30 936 €
BEYNAT	3 814	11 442 €	11 247 €
BEAULIEU	2 876	8 628 €	8 532 €
BRIVE	26 989	80 967 €	80 907 €
EGLETONS	6 298	18 894 €	18 753 €
HAUTE VEZERE	5 724	17 172 €	17 079 €
LARCHE	12 422	37 266 €	36 609 €
LRC	1 698	5 094 €	5 070 €
LUBERSAC	6 207	18 621 €	14 352 €
MERCOEUR	2 438	7 314 €	7 371 €
MEYSSAC	4 388	13 164 €	13 020 €
ORGNAC	10 935	32 805 €	33 111 €
SAINTE FEREOLE	3 546	10 638 €	10 551 €
SAINT PRIVAT	3 448	10 344 €	10 395 €
SEILHAC	7 670	23 010 €	22 905 €
TULLE NORD	6 090	18 270 €	18 300 €
TULLE SUD	6 496	19 488 €	19 524 €
	133 546	400 638 €	399 204 €

Approuvée à l'unanimité

d. Décisions Modificatives

Monsieur DUMOND explique qu'afin de signer les devis de l'opération 3R EP, il est nécessaire d'augmenter les crédits du chapitre 23.

BUDGET PRINCIPAL

Objet de la DM : **AMORTISSEMENTS 2025**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations voiries	615231(011)	-25 000,00		
Dot. amort. immos incorporelles	6811(042)	25 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				25 000,00
Autres bâtiments publics			281318(040)	25 000,00
OP : TRAVAUX SIEGE FDEE19 - 2025		25 000,00		
Constructions	2313(23)	25 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		25 000,00		25 000,00

BUDGET ANNEXE ARGENTAT

Objet de la DM : **INTEGRATION 3R EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	64 785,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-64 785,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				64 785,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	64 785,00
OP : 3R-EP		133 800,00		69 015,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	52 167,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	16 848,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	133 800,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		133 800,00		133 800,00

BUDGET ANNEXE AYEN

Objet de la DM : OPERATION 3R EP

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	18 864,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-18 864,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				18 864,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	18 864,00
OP : 3R-EP		29 160,00		10 296,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	6 624,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	3 672,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	29 160,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		29 160,00		29 160,00

BUDGET ANNEXE BMT

Objet de la DM : 3R-EP

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	74 406,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-74 406,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				74 406,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	74 406,00
OP : 3R-EP		115 000,00		40 594,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	26 114,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	14 480,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	115 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		115 000,00		115 000,00

BUDGET ANNEXE BEAULIEU

Objet de la DM : OPERATION 3R EP

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	26 549,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-26 549,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				26 549,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	26 549,00
OP : 3R-EP		41 040,00		14 491,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	9 323,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	5 168,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	41 040,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		41 040,00		41 040,00

BUDGET ANNEXE BEYNAT

Objet de la DM : AUGMENTATION CREDITS EP ET OPERATION 3R EP

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	-2 626,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	2 626,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				-2 626,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	-2 626,00
OP : EP 2023 ARMOIRES		12 412,00		8 619,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	294,00
Autres subventions d'équip. non transf. EP			13282(13)	8 325,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	12 412,00		
OP : ECLAIRONS DEMAIN				6 111,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	6 111,00
OP : EP 2025				16 850,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	16 850,00
OP : 3R-EP		118 320,00		101 778,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	26 880,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	14 898,00
CEE			13285(13)	60 000,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	118 320,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		130 732,00		130 732,00

BUDGET ANNEXE BRIVE

Objet de la DM : OPERATION 3R EP

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	135 462,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-135 462,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				135 462,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021) 0001	135 462,00
OP : 3R-EP		209 400,00		73 938,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	47 571,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	26 367,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	209 400,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		209 400,00		209 400,00

BUDGET ANNEXE EGLETONS

Objet de la DM : 3R-EP

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	97 467,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-97 467,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				97 467,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	97 467,00
OP : 3R-EP		202 319,00		104 852,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13) 3R-EP	79 377,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13) 3R-EP	25 475,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23) 3R-EP	202 319,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		202 319,00		202 319,00

BUDGET ANNEXE HAUTE VEZERE

Objet de la DM : INTEGRATION 3R EP + EXT MASSE EYBURIE

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	53 849,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-43 549,00		
PCT			758883(75)	4 120,00
Participations communales ponctuelles et particuliers			758885(75)	6 180,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		10 300,00		10 300,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				53 849,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	53 849,00
OP : HP2025		10 300,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 16	10 300,00		
OP : 3R-EP		67 320,00		23 771,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	15 294,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	8 477,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	67 320,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		77 620,00		77 620,00

BUDGET ANNEXE HAUTE VEZERE

Objet de la DM : INTEGRATION 3R EP + EXT MASSE EYBURIE

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	53 849,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-43 549,00		
PCT			758883(75)	4 120,00
Participations communales ponctuelles et particuliers			758885(75)	6 180,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		10 300,00		10 300,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				53 849,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	53 849,00
OP : HP2025		10 300,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 16	10 300,00		
OP : 3R-EP		67 320,00		23 771,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	15 294,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	8 477,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	67 320,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		77 620,00		77 620,00

BUDGET ANNEXE LA ROCHE CANILLAC

Objet de la DM : **PROGRAMME 3R-EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	29 545,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-29 545,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				29 545,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	29 545,00
OP : ECLAIRONS DEMAIN				14 000,00
CEE			13285(13)	14 000,00
OP : PROGRAMME 3REP		67 320,00		23 775,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	15 295,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	8 480,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	104 67 320,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		67 320,00		67 320,00

BUDGET ANNEXE MEYSSAC

Objet de la DM : **AUGMENTATION CREDITS ET OPERATION 3R EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	7 857,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-7 857,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				7 857,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	7 857,00
OP : ECLAIRONS DEMAIN				13 368,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	13 368,00
OP : EP 2025				7 343,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	7 343,00
OP : 3R-EP		44 160,00		15 592,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	10 032,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	5 560,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	29 44 160,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		44 160,00		44 160,00

BUDGET ANNEXE ORGNAC

Objet de la DM : **INTEGRATION 3R EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	64 759,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-64 759,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				64 789,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	64 789,00
OP : 3R-EP		100 152,00		35 363,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	22 752,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	12 611,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	100 152,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		100 152,00		100 152,00

BUDGET ANNEXE SAINT PRIVAT

Objet de la DM : **DM 3R-EP**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	55 200,00		
Entretien, réparations réseaux			615232(011)	55 200,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		55 200,00		55 200,00
OP : 3R-EP		6 000,00		6 000,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	74 6 000,00		
Install., matériel et outill. technique - EP			23152(23)	74 6 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		6 000,00		6 000,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		55 200,00		55 200,00
Virement de la section de fonctionnement	021(021)	55 200,00		
OP : 3R-EP				55 200,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	42 670,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	12 530,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		55 200,00		55 200,00

BUDGET ANNEXE TULLE NORD

Objet de la DM : **INTEGRATION 3R EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	42 463,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-42 463,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				42 463,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	42 463,00
OP : 3R-EP		65 640,00		23 177,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13)	14 912,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13)	8 265,00
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	65 640,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		65 640,00		65 640,00

BUDGET ANNEXE TULLE SUD

Objet de la DM : **DM 3R-EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	43 029,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-43 029,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				43 029,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021) 0001	43 029,00
OP : 3R-EP		95 160,00		52 131,00
Subv. non transf. Commune membre du GFP			13241(13) 69	40 148,00
Subv. non transf. Autres groupements			13258(13) 69	11 983,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23) 69	95 160,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		95 160,00		95 160,00

Monsieur DUMOND soumet ces décisions modifications au vote de l'assemblée.

Approuvées à l'unanimité

d. Information sur la vente des CEE

Monsieur DUMOND indique que, dans son flash info du 24 novembre 2025, la Direction Générale de l'Energie et du Climat, déplorait des fraudes dans l'utilisation de cette fiche. La fraude consisterait, entre autres, à un antitadage des opérations déclarées pour soustraire le demandeur aux contrôles désormais obligatoires.

Suite à la parution de l'arrêté du 24 novembre 2025 relatif à la rénovation d'éclairage extérieur dans le cadre du dispositif des CEE, la fiche RES-EC-104 sera désormais exclusivement réservée à des demandeurs étant soit l'Etat ou ses établissements publics, ou les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics.

La rénovation ou le rééquipement d'installations « d'éclairage extérieur privé existant : voiries privées, parkings privés » n'est plus éligible au travers de la fiche RES-EC-104.

Les actions réalisées sur le territoire des zones non-interconnectées (ZNI) au travers de la fiche ne seront plus bonifiées (anciennement multiplié par 2).

Dans le cas du projet « Eclairons Demain » toutes les actions de rénovation sont conformes à la suite des contrôles de l'APAVE.

Les dépôts au pôle des CEE ont été réalisées. A ce jour, nous attendons la validation de nos dépôts (2 mois maxi). En passant dans les secteurs, nous avons constaté que la commune d'Objat a mis en place des luminaires Leds qui ne respectent pas la réglementation, sans contrôle, à contrario de notre Fédération. C'est un exemple de l'utilisation détournée des CEE et son impact sur la décision du gouvernement de réduire la délivrance des CEE pour l'éclairage public.

e. Information sur le TIRUERT

Monsieur DUMOND explique que le TIRUERT est la Taxe Incitative Relative à l'Utilisation de l'Energie Renouvelable dans les Transports.

Comment savoir si les bornes sont éligibles ?

Les critères pour que les bornes soient éligibles au mécanisme TIRUERT sont les suivantes :

- Bornes ouvertes au public
- Inscrites au registre national des Installations Recharge des Véhicules Electriques
- Point de charge AC (courant alternatif) : ils doivent disposer d'un compteur MID individuel.

- Point de charge DC (courant continu): les bornes avec des points de charge en courant continu doivent être connectées directement à un compteur communiquant alimentant uniquement la station de recharge. A partir du 1er avril 2025, la connexion à QualiCharge (API) est obligatoire pour les stations en courant continu.

La vente des certificats TIRUERT

Une fois les certificats TIRUERT émis par de la DGEC, l'opérateur de bornes doit les commercialiser auprès des distributeurs pétroliers (sociétés qui exploitent les stations-service de carburant).

Pour notre cas, nous avons déposé une demande de TIRUERT pour une consommation de 49,93 MWh et un montant unitaire de 310,10€/MWh soit une recette de 15 483,29€.

Cela permet d'ajouter une recette compensant une partie des dépenses de fonctionnement.

Pour RAPPEL : RECETTES 2024 : ~~446 300 €~~ 131 800 €

DEPENSES 2024 : 159 200 €

Soit une couverture des dépenses de 73% 82,8 %

Monsieur CHASSAGNARD demande si le nombre de charges augmente car il n'a pas l'impression qu'il y ait davantage de véhicules électriques. Monsieur DUMOND lui répond qu'il y a plus de charges qu'avant.

Monsieur BARTHUEL précise que cela représente une augmentation de 25%.

5 ECLAIRAGE PUBLIC

a. Fin du Programme « Eclairons Demain »

Toutes les factures sont arrivées et ont été mandatées.

SECTEURS	OPERATION DEVIS	COUT HT OPERATION RECEPTION	AIDES CD19	CEE	PART SECTEUR	PART COMMUNE	ECHEANCIER							FCTVA
	COUT HT						2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
ARGENTAT	413 549,59 €	374 138,52 €	56 532,33 €	29 931,08 €	79 451,58 €	208 210,43 €	41 410,63 €	29 409,99 €	29 409,99 €	29 409,99 €	29 409,98 €	24 579,92 €	24 579,92 €	73 648,42 €
AYEN	393 390,01 €	382 467,98 €	57 790,91 €	30 597,44 €	191 151,76 €	102 927,87 €	47 318,64 €	15 252,59 €	10 089,16 €	10 089,16 €	10 089,16 €	10 089,15 €	- €	75 288,06 €
BEAULIEU	28 900,00 €	27 682,05 €	4 182,76 €	2 214,56 €	13 835,07 €	7 449,65 €	7 449,65 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 449,16 €
BEYNAT	159 800,00 €	154 516,11 €	23 347,38 €	12 361,29 €	77 224,83 €	41 582,60 €	34 847,64 €	6 734,97 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 416,19 €
BMT	727 500,00 €	709 228,51 €	107 164,43 €	56 738,28 €	354 461,77 €	190 864,03 €	72 003,51 €	25 981,40 €	23 849,22 €	22 490,68 €	22 490,70 €	12 024,25 €	12 024,27 €	139 610,21 €
BRIVE	1 030 568,41 €	992 666,91 €	149 991,97 €	79 413,35 €	496 120,03 €	267 141,56 €	60 803,29 €	40 687,92 €	40 687,92 €	40 687,91 €	29 590,46 €	27 342,00 €	27 342,05 €	195 404,50 €
EGLETONS	1 132 165,15 €	1 067 828,73 €	161 348,92 €	85 426,30 €	318 045,53 €	503 007,98 €	95 206,63 €	75 371,26 €	70 080,41 €	70 080,41 €	70 080,41 €	61 508,62 €	61 508,67 €	210 199,95 €
HAUTE VEZERE	339 900,08 €	333 143,12 €	50 337,93 €	26 651,45 €	166 499,93 €	89 653,81 €	42 835,38 €	11 324,50 €	10 609,25 €	9 112,01 €	9 112,00 €	3 483,67 €	3 177,00 €	65 578,56 €
LA ROCHE CANILLAC	180 800,00 €	173 771,03 €	26 256,80 €	13 901,68 €	86 848,15 €	46 764,39 €	27 936,57 €	11 856,61 €	1 823,74 €	1 823,74 €	1 823,74 €	750,00 €	749,99 €	34 206,48 €
LARCHÉ	428 800,00 €	385 799,02 €	58 294,23 €	30 863,92 €	192 816,56 €	103 824,30 €	45 646,37 €	34 424,42 €	11 938,67 €	6 293,81 €	2 133,08 €	2 133,09 €	1 254,88 €	75 943,77 €
LUBERSAC	250 186,00 €	248 219,18 €	37 505,92 €	19 857,53 €	124 175,90 €	66 679,82 €	42 271,46 €	11 962,71 €	11 962,71 €	160,99 €	160,99 €	160,96 €	- €	48 861,45 €
MERCOEUR	140 300,00 €	134 360,33 €	20 301,85 €	10 748,83 €	67 151,28 €	36 158,38 €	28 206,43 €	3 398,54 €	3 398,54 €	1 154,87 €	- €	- €	- €	26 448,56 €
MEYSSAC	96 300,00 €	91 680,19 €	13 852,88 €	7 334,42 €	45 820,38 €	24 672,51 €	10 787,14 €	5 499,91 €	2 795,16 €	2 795,16 €	2 795,16 €	- €	- €	18 047,06 €
ORGNAC	312 000,01 €	304 469,59 €	46 005,36 €	24 357,57 €	152 169,33 €	81 937,33 €	40 772,24 €	16 025,70 €	9 369,54 €	4 500,19 €	4 500,19 €	3 384,75 €	3 384,71 €	59 934,23 €
SAINT PRIVAT	334 300,01 €	326 642,14 €	49 355,63 €	26 131,37 €	163 250,84 €	87 900,97 €	53 276,85 €	7 944,33 €	5 335,97 €	5 335,97 €	5 335,97 €	5 335,97 €	5 335,92 €	64 298,85 €
SAINTE FEREOLE	69 333,00 €	61 319,52 €	9 265,38 €	4 905,56 €	30 646,58 €	16 502,00 €	5 079,10 €	4 679,51 €	1 348,68 €	1 348,68 €	1 348,68 €	1 348,68 €	1 348,67 €	12 070,62 €
SEILHAC	306 600,01 €	291 670,46 €	44 071,41 €	23 333,64 €	145 772,52 €	78 492,90 €	24 544,49 €	12 365,92 €	11 032,10 €	11 032,09 €	7 896,31 €	5 810,97 €	5 811,00 €	57 414,75 €
TULLE NORD	153 411,00 €	147 048,16 €	22 218,98 €	11 763,85 €	73 492,46 €	39 572,87 €	20 670,45 €	9 924,79 €	1 795,52 €	1 795,52 €	1 795,52 €	1 795,52 €	1 795,54 €	28 946,14 €
TULLE SUD	190 400,00 €	183 448,79 €	27 719,11 €	14 675,90 €	91 684,95 €	49 368,82 €	25 993,38 €	9 037,92 €	9 037,93 €	3 623,27 €	1 676,33 €	- €	- €	36 111,53 €
	6 688 203,27 €	6 390 100,34 €	965 544,16 €	511 208,03 €	2 870 619,49 €	2 042 712,23 €	727 059,85 €	331 882,99 €	254 564,51 €	221 734,45 €	200 238,68 €	159 747,55 €	148 312,62 €	1 257 878,47 €

Monsieur DUMOND présente la répartition des aides du Conseil Départemental ainsi que les CEE pour le programme « Eclairons Demain »

 REPARTITION DES AIDES PROGRAMME "ECLAIRONS DEMAIN"			
SECTEURS	MONTANT DES TRAVAUX	AIDES CD19 mandatés 12/2025	CEE mandatés 01/2026
ARGENTAT	374 138,52 €	56 532,33 €	29 931,08 €
AYEN	382 467,98 €	57 790,91 €	30 597,44 €
BMT	709 228,51 €	107 164,43 €	56 738,28 €
BEYNAT	154 516,11 €	23 347,38 €	12 361,29 €
BEAULIEU	27 682,05 €	4 182,76 €	2 214,56 €
BRIVE	992 666,91 €	149 991,97 €	79 413,35 €
EGLETONS	1 067 828,73 €	161 348,92 €	85 426,30 €
HAUTE VEZERE	333 143,12 €	50 337,93 €	26 651,45 €
LARCHE	385 799,02 €	58 294,23 €	30 863,92 €
LRC	173 771,03 €	26 256,80 €	13 901,68 €
LUBERSAC	248 219,18 €	37 505,92 €	19 857,53 €
MERCOEUR	134 360,33 €	20 301,85 €	10 748,83 €
MEYSSAC	91 680,19 €	13 852,88 €	7 334,42 €
ORGNAC	304 469,59 €	46 005,36 €	24 357,57 €
SAINTE FEREOLE	61 319,52 €	9 265,38 €	4 905,56 €
SAINT PRIVAT	326 642,14 €	49 355,63 €	26 131,37 €
SEILHAC	291 670,46 €	44 071,41 €	23 333,64 €
TULLE NORD	147 048,16 €	22 218,98 €	11 763,85 €
TULLE SUD	183 448,79 €	27 719,11 €	14 675,90 €
	6 390 100,34 €	965 544,16 €	511 208,03 €

b. Projet 3REP - Information et suivi du projet - Marché de fournitures de « Modules rétrofit »

Monsieur DUMOND indique que, pour la partie Rénovation, il a été demandé aux 3 fournisseurs de prolonger, par avenant, leur contrat de 6 mois dans les mêmes conditions administratives, techniques et financières. Ils ont accepté pour les 4 lots.

c. Projet 3R-EP - Proposition d'échelonnement des participations des communes

Monsieur DUMOND rappelle que, dans le cadre de l'opération ECLAIRONS DEMAIN, l'échelonnement de cette dette était étalé sur 5 ans.

Pour le programme 3R EP et suite aux demandes parvenues à la FDEE19, il propose de mettre en place un échelonnement pour les communes qui le souhaiteraient selon les conditions suivantes :

Communes de – 2000 habitants	Participation < 1 000 € 1 000 € < Participation < 5 000 € Participation > 5000 €	Pas d'étalement de la dette Etalement possible jusqu'à 3 années Etalement possible jusqu'à 5 années
Communes de + 2000 habitants	Participation < 3000 € 3 000 € < Participation < 10 000 € Participation > 10 000 €	Pas d'étalement de la dette Etalement possible jusqu'à 3 années Etalement possible jusqu'à 5 années

Ces échelonnements seront uniquement accordés aux communes intéressées et éligibles qui feront parvenir une demande écrite explicite à la FDEE19.

Monsieur DUMOND soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Approuvée à l'unanimité

6 ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

a. Proposition des affaires Article 8 2026

Monsieur DUMOND propose aux membres du Comité Syndical d'examiner la liste des opérations susceptibles d'être réalisées dans le cadre du programme prévu à l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'année 2026. Cette liste est la suivante :

		FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE ARTICLE 8 - 2026				
Secteurs Intercommunaux	Communes	Lieu-Dit	Longueur déposée	Longueur sécurisée	Montant HT	Observations typologie de projet Esthétique, Sécurisation, Effacement
BMT	NAVES	Chaunac	775	175	125 000 €	Renforcement d'un poste H61100KVA en surcharge et en contrainte avec mutation en 160KVA, nouveaux départs sout en 150° & 240° et remplacement T35 par T70
BRIVE	USSAC	Le Vergis	260	260	138 000 €	HTA - Mise en valeur_ Esthétique
HAUTE VEZERE	SALON LA TOUR	La Bachellerie	527	0	206 000 €	Renforcement d'un poste H6125KVA en surcharge et en contrainte avec mutation en 100KVA, nouveaux départs sout en 240° et remplacement T50 par T70 & T50
MEYSSAC	COLLONGES LA ROUGE	La Côte	560	560	108 000 €	Zone ABF, sécurisation poste bourg de collonges.
ORGNAC	ST SOLVE	Bellevue (Mairie)	494	35	116 000 €	Renforcement d'un départ BT 95° en contrainte (ligne desservant la mairie de ST SOLVE) par du câble BT sout 240° & 150°
BEAULIEU	LIOURDRES	CAYRE	210	210	57 000 €	Enfouissement réseau nu
			2826	1240	750 000 €	

Il rappelle que le financement peut être assuré de la manière suivante :

Participation d'ENEDIS (40 % du montant HT).....300 000,00 €
Participation de la collectivité450 000,00 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'accepter la réalisation de ces travaux ainsi que son plan de financement.

Approuvée à l'unanimité

b. Point sur le nouveau décret FACE

Monsieur BARTHUEL rappelle les critères d'éligibilité actuels qui consistent à ce que la commune concernée compte une population totale inférieure à 2000 habitants et qu'elle ne soit pas comprise dans une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5000 habitants.

L'éligibilité peut aussi être attribuée, à titre dérogatoire par le Préfet, à une commune dès lors que sa population totale est inférieure à 5 000 habitants.

Ces enseignements amènent à une nouvelle proposition acceptée par la MFER et les services d'ENEDIS

- Traitement à part des communes nouvelles qui ne passent plus qu'au tamis de la grille de densité : Un seul critère

- Pour les autres communes

Première
étape

- Grille de densité à 7 niveaux
- Un tunnel de population avec un plancher à 2 000 habitants et un plafond à 5 000 habitants

Seconde
étape

- Encadrement par un processus de concertation locale pour déterminer le statut des communes non qualifiées à l'issue de la première étape

Première étape : cas général (hors communes nouvelles)

	Filtre 1		Filtre 2		Résultat première étape
Urbain 3 148	Grille de densité	niveaux 1-2-3-4	Tunnel de population	supérieur à 5 000 h	2 081 -1 067
		1 916		165	
			2000-5000	164 urb + 1 rur	
		1 232			697
		1 712	1 712		entre 2 000 et 5 000
		480			829
					132
Rural 23 122		niveaux 5-6-7	Tunnel de population	inférieur à 2000 h	23 360 238
		22 642		718	
			2000-5000	347 rur + 371 urb	

Concertation locale entre l'AODE et le GRD concernés

- Identification des communes pouvant faire l'objet d'un avis contraire conjoint

Concertation nationale entre FNCCR et Enedis

- Objectif : s'assurer du respect de l'objectif cible
- Discussions au sein du Conseil à l'ER
- **N'a pas vocation à émettre un avis au niveau national**
- **Ne constitue pas une instance d'arbitrage**
- Modalités de concertation à préciser dans une convention nationale

Arrêté préfectoral au vu des avis conjoints AODE/GRD concernés

- Notification aux préfets des avis contrares conjoints
- Compétence liée du préfet

a. Programme de résorption des CMA via des programmes de renforcement FACE AP2026

Monsieur BARTHUEL indique que le montant des affaires recensées s'élève à 2 288 800 €

Il s'agit de résorber 168 CMA (client mal alimentés). La dotation allouée aux travaux est de 1 700 000 €.

Après arbitrage de la Commission, il présente le programme de renforcement des Clients Mal Alimentés (CMA) somme suit :

Code INSEE	Libellé Commune	FINANCEMENTS	SECTEURS	Code FACE	Nom du poste	type de local du poste	Puissance installée Transfo (KVA)	Charge transfo (%)	Nombre de CMA (clients mal alimentés)	Longueurs mal alimentées
19004	ALBUSSAC	107 300 €	ARGENTAT	R	QUATRE ROUTES	RURAL COMPACT	160	73,6%	3	545
19030	BRIGNAC-LA-PLAINE	14 000 €	AYEN	R	AZINIERAS	H61	50	137,7%	9	306
19289	YSSANDON	37 000 €	AYEN	R	LAS GOUTAS	H61	50	107,5%	6	312
19005	ALLASSAC	112 000 €	AYEN	R	GARE	CABINE BASSE	250	78,9%	5	232
19289	YSSANDON	97 000 €	AYEN	R	LA PRODELIE	H61	160	68,3%	3	736
19170	QUEYSSAC-LES-VIGNES	43 000 €	BEAULIEU	R	GOUDEAU	H61	100	40,8%	2	129
19269	TREIGNAC		BMT	R	BAGATELLE	URBAIN PORTABLE	250	105,1%	13	424
19146	NAVES	120 000 €	BMT	R	CHAUNAC	H61	100	100,7%	7	750
19269	TREIGNAC	80 700 €	BMT	R	COURSOU	POSTE AU SOL TYPE A	160	59,1%	4	353
19072	DONZENAC	33 700 €	BRIVE	R	PUY BROCH	H61	100	109,6%	11	373
19072	DONZENAC	27 600 €	BRIVE	R	PARDIEU	POSTE AU SOL TYPE A	160	39,4%	3	542
19070	DARNETS	90 000 €	EGLETONS	R	VEULLAC	Poste Rural Compact Simplifié	100	59,6%	7	379
19106	LAPLEAU	45 000 €	EGLETONS	R	PUYMEJOUX	H61	100	50,4%	7	275
19036	CHAMBERET	97 000 €	HAUTE VEZERER	R	LES PLATS	H61	50	115,7%	5	530
19129	MASSERET		HAUTE VEZERER	R	LAUZERAT	H61	160	16,2%	2	468
19250	SALON-LA-TOUR		HAUTE VEZERER	R	LA BACHELLERIE	H61	25	108,0%	2	627
19124	MANSAC	74 000 €	LARCHE	R	HLM	CABINE BASSE	250	65,0%	19	340
19133	MERCOEUR	59 000 €	MERCOEUR	R	MASSALVE	H61	50	128,8%	3	475
19179	SAILLAC	26 400 €	MEYSSAC	R	LE TOURON	H61	50	92,8%	3	448
19035	CHABRIGNAC		ORGNAC	R	ARNAUD	URBAIN PORTABLE	250	106,7%	8	504
19270	TROCHE	14 000 €	ORGNAC	R	TROCHE BOURG	URBAIN PORTABLE	250	71,1%	4	217
19094	JUILLAC		ORGNAC	R	MONTCHERYOL	Poste Rural Compact Simplifié	100	64,9%	3	230
19037	CHAMBOULIVE	30 000 €	SEILHAC	R	TURCHET	POSTE AU SOL TYPE A	160	76,6%	23	735
19118	LE LONZAC	135 000 €	SEILHAC	R	CHABRILANGES	H61	50	64,8%	6	880
19100	LAGRAULIERE	49 000 €	SEILHAC	R	LA VIGERIE	POSTE AU SOL TYPE A	160	36,3%	5	478
19255	SEILHAC	29 000 €	SEILHAC	R	PUY DE SERRE	H61	50	73,4%	2	114
19214	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS		ST PRIVAT	R	ST-JULIEN AUX BOIS	RURAL SOCLE	160	95,2%	39	966
19237	SAINT-PRIVAT		ST PRIVAT	R	LEYSSOUBROT	POSTE AU SOL TYPE A	250	7,6%	2	348
19202	SAINTE-FEREOLE	112 500 €	STE FEREOLE	R	SAUVAGNAC	H61	100	84,4%	2	591
19178	SADROC	118 800 €	STE FEREOLE	R	LE LAC	H61	100	17,5%	2	459
19227	SAINT-MEXANT	109 000 €	TULLE NORD	R	LES POUGES	H61	100	100,6%	4	346
19203	SAINTE-FORTUNADE	47 000 €	TULLE SUD	R	CROIX ROUGE	URBAIN PORTABLE	250	23,6%	7	532
19203	SAINTE-FORTUNADE	35 000 €	TULLE SUD	R	SEIGNAC	H61	100	78,4%	6	390
1 743 000,00 €									227	

b. Mise en place d'un marché de fournitures pour bornes foraines

Monsieur DUMOND explique que plusieurs communes ont sollicité la FDEE19 pour l'installation de bornes foraines et de bornes pour le branchement des camping-cars. Après vérification, il s'avère que peu de ces demandes nécessite une extension de réseau. Un branchement suffit via un forfait avec le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD).

Il énonce ensuite les propositions de la Commission Electrification Rurale-Concession :

- Réalisation de l'extension si nécessaire,
- Mise en place des installations pour le compte de la FDEE19 via un marché de fournitures de bornes foraines et de bornes pour camping-cars permettant une mutualisation de l'achat et ainsi réduire le coût des fournitures.
- Accompagnement de la FDEE19 au financement de la fourniture et de la pose de ces bornes à hauteur de 25% des coût HT engagés, plafonné à 1000€

A titre d'information, il indique le coût estimatif de ces installations :

- Borne foraine non encastrée au sol, de 800 à 1 200€
- Borne foraine encastrée au sol, de 3000 à 4 000€
- Borne de branchement pour camping-car, de 3 000 à 5 000 €

Monsieur le Président propose de lancer une consultation soumise aux dispositions des articles L. 2125 -1, R. 2123- 1 alinéa 1 du Code de la Commande Publique (Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018).

Monsieur MOSQUERA demande si les fournisseurs d'énergie accepteront des utilisations ponctuelles de ces bornes. Monsieur BARTHUEL lui répond qu'il s'agira d'un contrat annuel avec un fonctionnement ponctuel.

Sans question supplémentaire, Monsieur DUMOND soumet le lancement du marché des bornes foraines et/ou camping-car au vote de l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

7 TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITES

a. Proposition de montée en puissance de certaines IRVE

Au regard de la fréquentation de certaines bornes, il s'avère utile de monter en puissance certaines d'entre-elles.

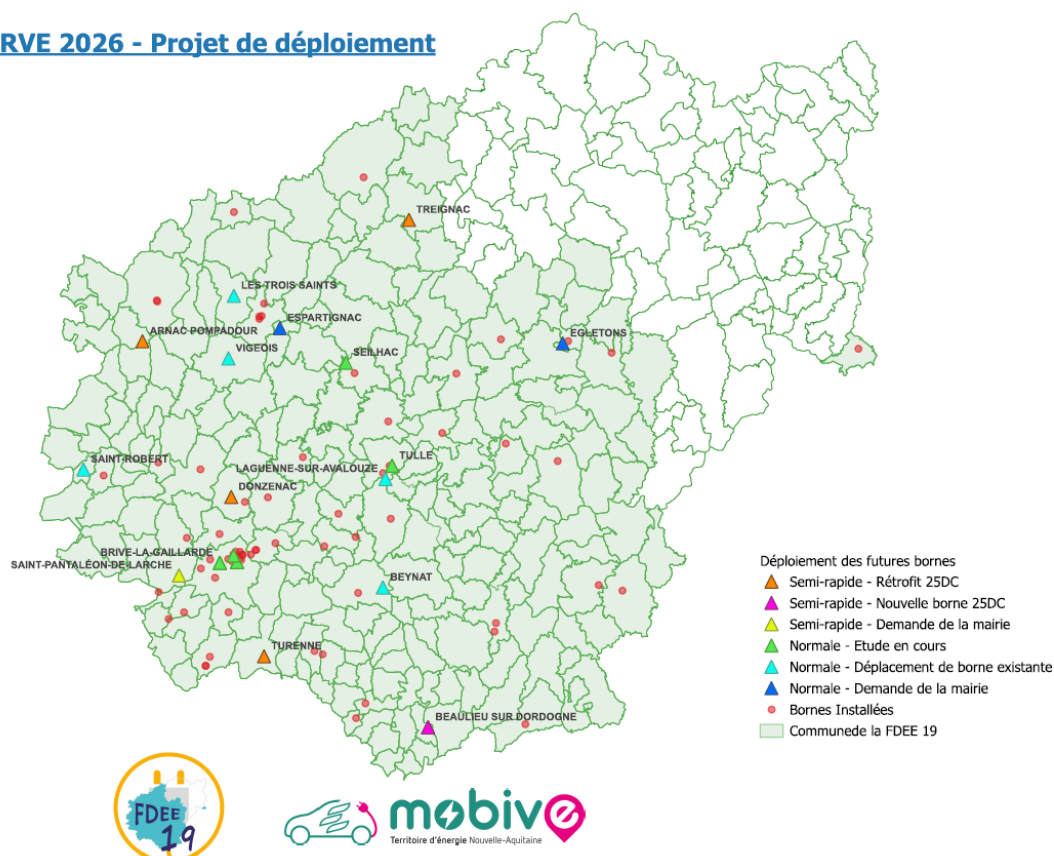
Une demande de financement a été présentée auprès du FACE pour une dizaine d'installations de 25 kVA en DC rendant une équité devant la charge pour l'ensemble des véhicules électriques. Montant de la subvention 62% sans compter les primes ADVENIR (CEE).

Les installations déposées 22kVA AC seront déployées dans des sites déjà étudiés et pour des communes ayant fait la demande depuis plus d'un an : St ROBERT, VIGEOIS, Les 3 SAINTS, LAGUENNE, SEILHAC (Lac), BEYNAT (Miel)

Les installations modifiées seraient celles qui des communes suivantes : Turenne, Donzenac, Arnac Pompadour, Treignac, Beaulieu (en attente), St Pantaléon, ...

NOM DE LA BORNE	PUISSANCE BORNE	TYPE	ADRESSE	COMMUNE	STATUT
ARNAC POMPADOUR - PLACE DU CHATEAU	25	SEMI-RAPIDE	7 ALLÉE DES MARRONNIERS	ARNAC POMPADOUR	RETROFIT 25DC
DONZENAC - PLACE MARTIN PRINCIPAUD	25	SEMI-RAPIDE	23 AVENUE JEAN CHICOU	DONZENAC	RETROFIT 25DC
TREIGNAC - PLACE DES PENITENTS	25	SEMI-RAPIDE	PLACE DES PENITENTS	TREIGNAC	RETROFIT 25DC
TURENNE - AVENUE DU SÉNATEUR LABROUSSE	25	SEMI-RAPIDE	273 AVENUE DU SÉNATEUR LABROUSSE	TURENNE	RETROFIT 25DC
BEAULIEU SUR DORDOGNE - PLACE DU CHAMP DE MARS	25	SEMI-RAPIDE	PLACE DU CHAMP DE MARS	BEAULIEU SUR DORDOGNE	RETROFIT 25DC
BEAULIEU SUR DORDOGNE - PLACE DU CHAMP DE MARS 2	25	SEMI-RAPIDE	PLACE DU CHAMP DE MARS	BEAULIEU SUR DORDOGNE	NOUVELLE BORNE 25DC
SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	25	SEMI-RAPIDE	PLACE DU DR BLUSSON	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	DEMANDE DE LA MAIRIE POUR 25DC
SEILHAC - LAC DE BOUNAZEL	22	NORMALE	BOULEVARD DE LA PLAGE	SEILHAC	ETUDE EN COURS
BRIVE - IUT 1	22	NORMALE	9 ALLEE DU BOUYGUE	BRIVE-LA-GAILLARDE	ETUDE EN COURS
BRIVE - IUT 2	22	NORMALE	34 RUE EUGENE DELACROIX	BRIVE-LA-GAILLARDE	ETUDE EN COURS
BRIVE - PARKING CHURCHILL 1	22	NORMALE	AVENUE ALSACE LORRAINE	BRIVE-LA-GAILLARDE	ETUDE EN COURS
BRIVE - CHURCHILL 2	22	NORMALE	AVENUE ALSACE LORRAINE	BRIVE-LA-GAILLARDE	ETUDE EN COURS
BRIVE - PARKING LECLERCE	22	NORMALE	21 RUE JOSEPH ESCANDE	BRIVE-LA-GAILLARDE	ETUDE EN COURS
BRIVE - PARKING THIERS 2	22	NORMALE	PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY	BRIVE-LA-GAILLARDE	ETUDE EN COURS
VIGEOIS	22	NORMALE	AIRE DE STATIONNEMENT	VIGEOIS	DÉPLACEMENT DE BORNE EXISTANTE
SAINT-YBARD	22	NORMALE	AIRE DE STATIONNEMENT	LES TROIS SAINTS	DÉPLACEMENT DE BORNE EXISTANTE
BEYNAT LAC DE MIEL	22	NORMALE	ETANG DE MIEL	BEYNAT	DÉPLACEMENT DE BORNE EXISTANTE
LAGUENNE	22	NORMALE	6 QUARTIER MONTANA	LAGUENNE-SUR-AVALOUZE	DÉPLACEMENT DE BORNE EXISTANTE
SAINT-ROBERT	22	NORMALE	RUE JACQUES RANOUX	SAINT-ROBERT	DÉPLACEMENT DE BORNE EXISTANTE
ESPARTIGNAC	22	NORMALE	LE BOURG	ESPARTIGNAC	DEMANDE DE LA MAIRIE
EGLÉTONS COWORKING	22	NORMALE	A DÉFINIR	EGLÉTONS	DEMANDE DE LA MAIRIE

IRVE 2026 - Projet de déploiement



b. Convention pour la répartition des frais de gestion des marchés du Groupement d'Achats d'Energie (GAE)

Monsieur DUMOND rappelle qu'en tant que coordonnateur du GAE, le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (TE81) a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres de cette entente.

A ce titre, la convention constitutive du groupement prévoit qu'il peut être indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement, d'un montant arrêté par convention notamment l'accord cadre n°achatmete2021 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour la période de 2022 à 2025,

Aussi la présente convention a pour objet de fixer les modalités financières de répartitions des frais afférents au groupement d'achat pour la préparation et l'exécution des marchés :

- Accord cadre n°achatmete2021 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour la période de 2022 à 2025,
- Accord cadre n°achatmete2023 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour l'année 2025, pour des membres n'ayant pas pris part à l'Accord cadre n°achatmete2021

	AC2021	AC2023	Webinaire	Frais juridique MS2 AC2021	Deepki	Pénalités MS1AC2021 lot 1	Pénalités MS1AC2021 lot 4	Frais de coordination	Montant TTC
SDE09	1 650,00 €	6 266,43 €		102,86 €			- 1 000,00 €	4 000,00 €	11 019,29 €
SIEDA	4 950,00 €	6 266,43 €	103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	23 235,88 €
SDEC15	4 950,00 €		103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	16 969,45 €
FDEE19	4 950,00 €	6 266,43 €	103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	23 235,88 €
SDEG32	4 950,00 €	4 177,62 €	103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	21 147,07 €
SDE43	4 950,00 €	6 266,43 €	103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	23 235,88 €
SDE65	4 950,00 €	4 177,62 €	103,89 €	308,57 €		- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	11 428,97 €
FDEL-TE46	4 950,00 €	4 177,62 €	103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €	4 000,00 €	21 147,07 €
SDEE48	3 300,00 €		- 831,10 €	205,71 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €		4 000,00 €	15 281,60 €
SDET	4 950,00 €	6 266,43 €	103,89 €	308,57 €	9 718,10 €	- 1 111,11 €	- 1 000,00 €		19 235,88 €
SDE82	1 650,00 €			102,86 €			- 1 000,00 €	4 000,00 €	4 752,86 €

Monsieur MAGNAUD demande si ces frais couvrent une seule année ou plusieurs. Monsieur BARTHUEL lui répond que ces frais couvrent 4 ans.

Monsieur BARTHUEL explique que, suite aux différents problèmes de facturations et de bascules des points de livraison des bornes de recharge pour VE, des pénalités doivent s'appliquer.

Monsieur DUMOND demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec le TE 81.

Approuvée à l'unanimité.

8 CARTOGRAPHIE

a. Information sur la mise en place du projet de PCRS

Monsieur DUMOND explique que la démarche consiste à consulter l'ensemble des concessionnaires, collectivités, établissements publics et autres services pouvant être intéressés.

Il ajoute qu'une startup d'état PCRS « Beta.Gouv » démarche actuellement les départements n'ayant pas encore mis en place le PCRS, ce qui est le cas de la Corrèze.

La configuration de la Corrèze serait d'être au côté du Syndicat de la Diège en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente, en associant le Département, tout en restant deux pilotes (AODE).

Une réunion avec le Département (CD19) a eu lieu le jeudi 4 décembre dernier. Le Président du CD19 a donné son accord de principe sur le projet mutualisé de PCRS.

Une proposition de se porter Autorité Public Locale Compétente (APLC) vous sera proposée lors du Comité de fin janvier prochain.

9 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMOND présente l'agenda des prochaines réunions du Comité Syndical :

- Le Jeudi 29 janvier 2026 à 14h30, Immeuble Consulaire à TULLE pour le DOB (débat orientation budgétaire)
- Le Jeudi 26 février 2026 à 9h30, Immeuble Consulaire à TULLE pour le vote du budget 2026.

Sans question supplémentaire, Monsieur DUMOND remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite un bon retour à tous les participants.

Le Président,

Christian DUMOND

Le Secrétaire,

Franck MAGNAUD